



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

www.snureunion.fr | syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr
02 rue de la Poudrières 97450 St Louis |

St Louis, le 19 avril 2017

Madame la ministre des Outre-Mer,

Nous avons suivi avec attention les actions que vous avez portées depuis votre nomination au gouvernement et plus particulièrement celles se rapportant à l'emploi et la formation dans les Outre-mer.

La loi « Egalité réelle Outre-mer », qui a fait l'objet d'un large consensus au sein des institutions républicaines, traduit, selon vos propres termes « un véritable changement de vision des Outre-mer ».

Pour se faire, chaque territoire, en lien avec l'état, aura la liberté d'opérer des choix concernant son développement économique, social et culturel en tenant compte de son identité et de ses spécificités.

Au sein du service public de l'emploi, cette vision a toujours été défendue et portée par certaines organisations syndicales dont la nôtre. Celle-ci, s'est concrétisée en partie, jusqu'à présent par une négociation en direct entre la direction générale de Pôle Emploi et les représentants du personnel des différents établissements de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte et Réunion.

Dans ce cadre, les différents acteurs ont signé des accords dits « InterDom » intégrés au statut des agents publics (article 40 du statut 2003) et à la Convention Collective Nationale (article 50 de la CCN de Pôle Emploi).

Bien qu'il soit prévu qu'une commission puisse faire un suivi de l'application de ces accords, la direction générale de pôle emploi n'a pas daigné convier les représentants des DOM depuis juin 2012.

La direction générale actuelle de PE exprime une réelle volonté d'exclusion des représentants des DOM du dialogue social pourtant nécessaire à la prise en compte de nos réalités dans le cadre des politiques destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'emploi domiens.

Vous soulignez d'ailleurs que « L'acuité du problème du chômage dans les outre-mer nécessite la mise en œuvre d'une politique publique prioritaire, particulièrement engagée », c'est aussi dans cet esprit que nous avons co-signé le 12 mars 2017* avec les différentes organisations syndicales de la Martinique, Guyane, Guadeloupe et Mayotte une demande de réouverture de négociations.

Notre demande est restée lettre morte, à ce jour, la direction générale n'a pas jugé utile de nous répondre.

Les mesures nationales continuent à être déployées indifféremment au sein de nos établissements sans réelle attention particulière pour nos publics fragilisés par la précarité, l'illettrisme, l'éloignement, un marché de l'emploi exsangue, une offre de formation aussi pauvre qu'inadaptée...

Nos usagers subissent la mise en œuvre d'un plan stratégique calibré sur la situation nationale du chômage, sans que celui-ci n'est jusqu'à présent démontré sa capacité à faire diminuer durablement le taux de chômage.

Par conséquent, il est évident que se limiter à décliner régionalement les seuls dispositifs nationaux, ne peut être une réponse adaptée pour lutter contre un chômage qui s'élève à 24,6% à la Réunion, 23,7% en Guadeloupe, 21,9% en Guyane, 18,9 % à la Martinique et 23,6 % à Mayotte contre 10% en France hexagonale.

Madame la Ministre, nous sollicitons votre intervention afin que les signataires du courrier du 12 mars 2017 puissent rencontrer dans les meilleurs délais la direction générale de pôle emploi afin de traiter des questions liées à la situation des demandeurs d'emploi dans les Outre-mer et des conditions d'exercice des agents des DOM.

Nous souhaitons aussi vous rencontrer afin d'échanger sur la problématique de l'emploi et de la formation dans les DOM, et vous faire part de notre analyse de la situation.

Connaissant votre attachement et votre engagement à faire avancer la situation des ultramarins, nous comptons sur vous pour que nos demandes soient entendues et acceptées.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre des Outre-Mer, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNU TEFI FSU Pole Emploi Réunion

Les Délégués Syndicaux
Gérard Léonard
Jérôme Payet

* (en attache le courrier du 12 mars 2017)